



## **DECLARATION LIMINAIRE DE LA CGT EDUC'ACTION DE L'ACADEMIE DE NICE**

### **F3SCT ACADEMIQUE**

**Rectorat de Nice, le 16 Mars 2026**

Avant toute chose la CGT souhaite apporter une nouvelle fois tout son soutien et souhaiter un prompt rétablissement à la collègue qui a été poignardée par un élève au collège de Sanary sur mer. C'est d'ailleurs sur le mot d'ordre « Pas un drame de plus dans l'Education Nationale, Exigeons des moyens pour exercer nos métiers » que dans le cadre intersyndical la CGT Educ'Action a souhaité appeler au rassemblement qui a eu lieu devant la DSDEN du Var Jeudi 12 Mars.

En effet Nous déplorons une nouvelle fois le manque criant de moyens humains dans nos établissements : absence ou présence trop rare d'infirmier·ères scolaires, manque de personnels médico-sociaux et éducatifs, nombre d'AEd insuffisant, d'ailleurs nous avons avec nous une pétition signé par les personnels et parents d'élèves du collège Cousteau à la Garde qui réclament des moyens AED supplémentaires ...

Ces carences en adultes dans les établissements fragilisent à la fois la scolarité des élèves et le travail des personnels. Tout ceci va à l'encontre d'un travail de prévention efficace et continu sur le long terme et, faute de moyens et de coordination suffisante, trop d'enfants se retrouvent dans des classes surchargées où leurs difficultés, bien qu'identifiées, ne peuvent pas être réellement prises en charge. Nous craignons également que le contexte budgétaire et les choix politiques mettent à mal les conditions de mise en œuvre des préconisations issues de nos instances et plus largement les conditions de travail des personnels. La multiplication des services partagés, les effectifs pléthoriques et le manque de moyens pour l'inclusion sont des facteurs d'épuisement et de souffrance au travail.

Au-delà des moyens, nous relevons trop fréquemment la sérieuse carence de l'administration en matière de réponse sérieuse, structurée et respectueuse du droit du travail. Comme nous le disons souvent, et nous le redisons ici : notre administration fait primer la continuité du service public sur nos droits de travailleur·ses. Le Code de l'Education prime sur le Code du Travail et ce n'est pas acceptable. C'est de moins en moins accepté aussi par nos collègues. Cela a trop duré ! Notre travail est organisé depuis trop longtemps comme si nous étions une entreprise en faillite, c'est-à-dire une organisation où on demande sans cesse des efforts et des sacrifices au-delà du raisonnable pour sauver la production... mais cela ne dure jamais 10, 15 ou 20 ans comme pour nous.

L'agression dramatique, de notre collègue professeure d'art plastique, n'est pas un accident isolé : elle s'inscrit dans un contexte où les personnels sont exposés à des risques croissants, sans que l'employeur ne mette en place une politique de prévention digne de ce nom. En outre, la CGT exige que les F3SCT disposent enfin d'éléments concrets et nombreux pour expertiser la gestion RH du rectorat de Nice. Car ce que les bilans officiels ne reflètent pas, ce sont les souffrances ordinaires, massives et documentées, que vivent les personnels au quotidien.

En matière de prévention, force est de constater que notre ministère n'a pas mis en place de politique de prévention structurée pour protéger l'ensemble de ses

personnels. Ce n'est pas la CGT seulement qui le dit mais aussi la Cour des comptes dans un rapport publié le 12 décembre dernier, celle-ci pointe également un manque de suivi des risques psychosociaux et l'absence de mesures adaptées pour les enseignants les plus âgés...

Pour la CGT l'explosion des risques psycho-sociaux, qui représentent au passage plus de 60% des inscriptions au RSST sur l'application PGR depuis le début de l'année scolaire dans notre académie est en partie la conséquence d'une politique d'inclusion scolaire non maîtrisée. Or l'inclusion scolaire s'accomplit généralement sans aucune contrepartie, ni humaine, ni matérielle, ni de formation avec parfois un ou une AESH en temps partagé. Et peu importe le profil de la classe, chargée ou non, classe à multi-niveau, isolée ou en REP ou REP+.

Cette défaillance de la prévention se retrouve sur d'autres sujets, ainsi un article récent de Médiapart titrait l'Education Nationale s'enfonce dans le déni de l'amiante. Et c'est bien de cela qu'il s'agit quand l'on voit que nous sommes en mars 2026 et que le fameux plan amiante 2025-2027 mis en place par l'Education Nationale, censé faire un état des lieux complet sur ce sujet ne nous permet toujours pas d'avoir accès à l'ensemble des DTA des établissements de l'académie. La CGT demande que les DTA de l'ensemble des établissements soient communiqués aux membres de la Formation Spécialisée sous forme d'une plateforme de dépôt par exemple. De plus La CGT rappelle comme à chaque instance que chaque site doit disposer d'un DTA à jour, avec fiche récapitulative. Ces documents doivent être accessibles aux personnels, aux usagers et aux organisations syndicales. Tout travail, y compris de maintenance, doit faire l'objet d'un repérage amiante préalable. Pour chaque agent exposé, une fiche d'exposition et un suivi médical doivent être établis !

Concernant les outils de la prévention, la CGT se félicite que l'application PGR puisse enfin entrer en fonction. Cependant nous regrettons qu'il ait fallu 6 mois pour paramétrer les accès pour les membres des Formations Spécialisées, alors que sur l'académie d'Aix Marseille cela a été immédiat.

Nous vous remercions également d'avoir accédé à notre demande de budgétisation du plan de prévention annuel. Pour autant notre satisfaction ne va pas jusqu'à valider l'enveloppe budgétaire qui est consacré à cette prévention.

Pour terminer la CGT déplore toujours le manque d'une information régulière et détaillée de la Formation Spécialisée, concernant les Accidents du Travail et les Maladies Professionnelles survenus dans l'académie. De plus nous demandons que des enquêtes en cas d'accident grave puissent être déclenchées systématiquement et le plus rapidement possible.

Enfin nous souhaiterions savoir quand la deuxième partie de la visite du collège de Carcés va pouvoir être effectuée ? En effet nous avons déjà maintes fois souligné dans le cadre de cette instance le faible nombre de visites effectuées annuellement par la Formation spécialisée au regard du nombre d'établissements de l'académie. Nous ne pouvons donc nous satisfaire qu'en plus certaines de ces visites soient en partie escamotées au gré des problématiques qu'elles révèlent.